



**Unité de médiation citoyenne
MRC Coaticook**

équijustice

ESTRIE

Membre du Réseau
de justice réparatrice
et de médiation
citoyenne

**Rapport d'activités
2018-2019**

LA MÉDIATION CITOYENNE EN 2019



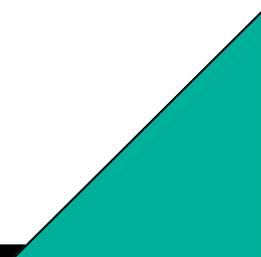
À la lumière des développements réalisés en matière de médiation citoyenne par les membres du Réseau Équijustice, nous constatons une augmentation progressive des demandes dans la province. Des citoyens de partout s'impliquent bénévolement et de manière professionnelle, accompagnant leurs pairs dans la gestion de leurs conflits. Ils participent à la vie en communauté en favorisant la cohésion sociale ainsi que de meilleures relations entre citoyens.

La médiation citoyenne, qui s'exprime à travers le Québec, témoigne dans chaque communauté, qu'elle soit une municipalité, une ville, une coopérative d'habitation, etc., du plus value de l'empowerment et de la participation citoyenne.

Équijustice Estrie a débuté l'implantation de ces unités en 2003. À titre d'organisation sans but lucratif et régionale, elle voit à l'installation d'unités dans chacune des sept MRC. Aujourd'hui, trois MRC bénéficient d'unités de médiation citoyenne et une de plus est en processus d'implantation dans la MRC du Val Saint-François.

Cette force citoyenne a besoin de votre soutien, du nôtre et de l'ouverture politique nouvellement présente aujourd'hui. La cohésion sociale de votre milieu repose sur l'ensemble de votre communauté et sur le partage des responsabilités.

Pierre Marcoux
Directeur





Réseau de justice
réparatrice
et de médiation
citoyenne

MISSION DU RÉSEAU ÉQUIJUSTICE

Le Réseau Équijustice a pour mission de développer une justice équitable et accessible à tous en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent en collectivité et en les accompagnant dans le respect de leurs droits et de leurs différences.

Nos valeurs

Accueil

Accueillir la personne avec considération, disponibilité et écoute.

Bienveillance

Porter attention à la personne et à son rythme.

Communication

Privilégier le dialogue entre les personnes.

Collaboration

Agir en complémentarité avec nos partenaires.

**ESTRIE**

Membre du Réseau
de justice réparatrice
et de médiation
citoyenne

NOTRE ORGANISATION

Notre organisation oeuvre dans la région de l'Estrie depuis 1985. D'abord et encore aujourd'hui dans le cadre criminel et pénal, Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et Code de procédure pénale, puis en médiation sociale, particulièrement en médiation citoyenne et nouvellement, dans le cadre du Programme de mesures de rechange général. **L'organisation pratique la médiation pénale depuis 1995 et la médiation citoyenne depuis 2003.**

Équijustice Estrie est une organisation à but non lucratif et communautaire. Elle reçoit son soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux, de municipalités, de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie, du ministère de la Justice et des ateliers et formation qu'elle dispense.

L'organisation compte 7 membres à son conseil d'administration, une direction, une secrétaire et adjointe administrative, 7 intervenants dont 3 médiateurs pénaux, ainsi que **24 médiateurs citoyens bénévoles**. (voir page 13, organigramme)

L'organisation fait partie du **Réseau Équijustice** qui compte 23 membres.

La médiation citoyenne au Québec

La médiation citoyenne existe depuis le début des années 2000 dans la province.

Les premiers Équijustice à implanter des unités de médiation citoyenne furent Longueuil, Québec, Drummondville et **Sherbrooke**.

Aujourd'hui, 34 unités de médiation citoyenne sont en action, comptant près de 300 médiateurs citoyens bénévoles. Ils ont répondu à 1 547 demandes en 2018-2019.

Équijustice Estrie compte 4 unités :

- ♦ **Le Service de médiation citoyenne de Sherbrooke (SMCS)**
- ♦ **La Ligne du bon voisinage de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie (LBV)**
- ♦ **L'Unité de médiation citoyenne du Memphrémagog (UMCM)**
- ♦ **L'Unité de médiation citoyenne de la MRC Coaticook (UMCC)**

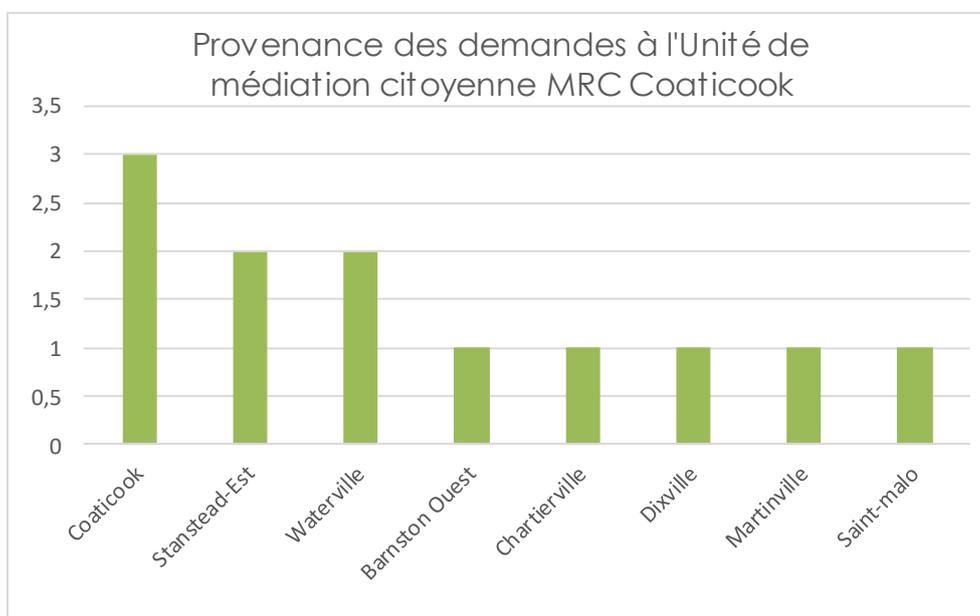


**11^e Journée provinciale de la médiation citoyenne
145 participants**

Votre unité de médiation citoyenne

L'Unité de médiation citoyenne de la MRC Coaticook a été implantée en 2017. Elle compte **4 médiateurs** citoyens habitant les municipalités de Dixville, Saint-Herménégilde et Waterville.

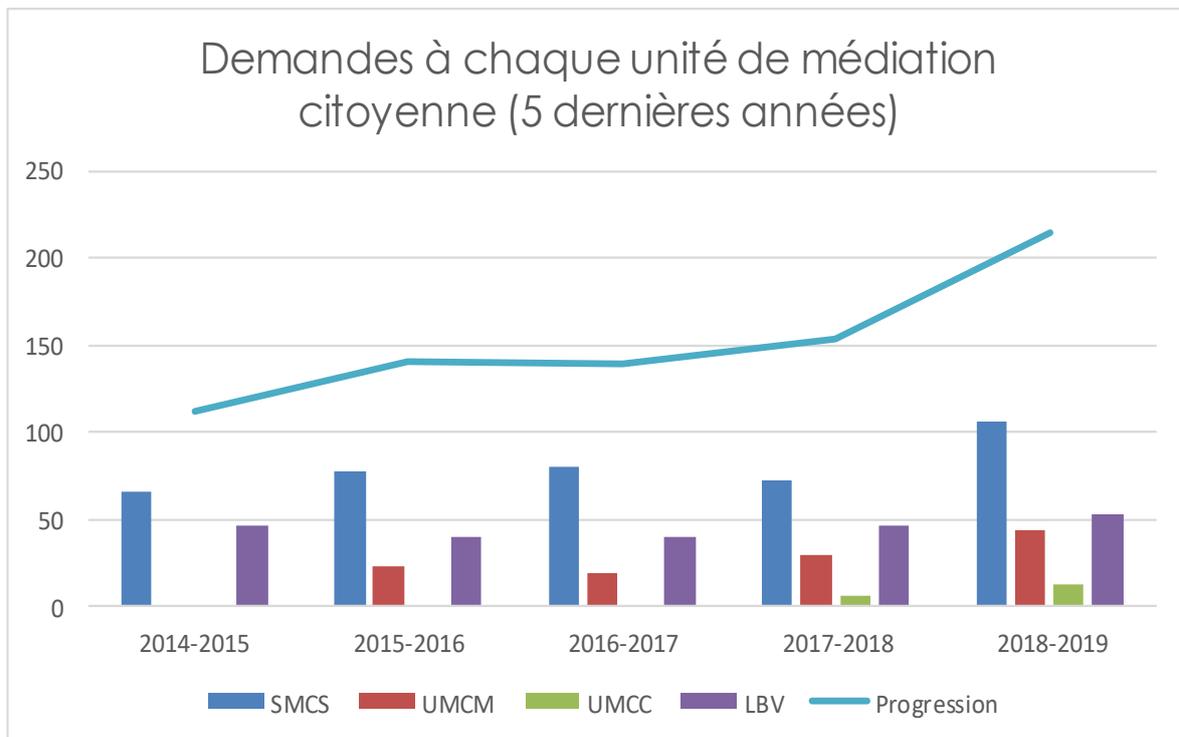
Cette année les médiateurs ont reçu 12 demandes, soit **50 %** d'augmentation en rapport au 6 demandes de l'année dernière.



La municipalité de Chartierville apparaît, car l'UMCC y est intervenu, ce qui contribue à augmenter l'expérience de médiateurs. Il n'existe pas encore d'unité de médiation citoyenne dans la MRC du Haut Saint-François.

Type de conflits	Nbre
Voisinage/logement	4
En processus	1
Commercial/contractuel	0
Locataire/propriétaire	2
Conflits interpersonnels	0
Au sein de la famille	0
Familial non éligible (séparation avec garde d'enfant, pension alimentaire)	0
Milieu de travail	1
Autres	4

Les citoyens ont fait appel par l'entremise de	Nombre
Publicité / Site internet	4
Police	3
Organisme	3
Municipalité / Élu	2



Processus d'intervention

- Le citoyen fait directement appel à l'unité de médiation citoyenne ;
- Le citoyen a pu connaître l'unité par un affichage, un dépliant, une carte, un média écrit, le service de police, la municipalité, les services sociaux, une organisation, etc. ;
- Il laisse un message sur la boîte vocale ;
- Un médiateur le rappelle dans un court délai ;
- Échange sur la situation afin qu'il soit accompagné convenablement dans la gestion de sa situation ;
- Si la personne souhaite poursuivre la démarche, les médiateurs l'accompagnent, entre autres, dans le contact avec l'autre partie afin d'offrir le même service à toutes les personnes concernées. Les médiateurs prennent le temps de préparer les personnes au type de dialogue qu'elles souhaitent tenir.

ATELIERS ET SÉANCES D'INFORMATION

Les médiateurs citoyens ont pour tâche principale de répondre aux demandes de citoyens de leur MRC. D'autres responsabilités sont pour autant importantes, à titre d'exemple la promotion et la formation continue, lesquelles sont aussi réalisées avec la responsable de l'unité.

Activités de promotion	Nombre
Séances d'information	3
Ateliers de formation en gestion des conflits offerts à la population	1
Kiosque	1

LES ÂÎNÉS

Le Réseau Équijustice a reçu un soutien financier de Québec Ami des Aînés (QADA) pour le déploiement provincial du projet « Ensemble pour la bientraitance des aînés » sur 3 ans. 18 Équijustice membres y participent. Pour la 2^e année du projet, 6 Équijustice mettent en place le plan d'action, dont Équijustice Estrie.

De plus, la médiation citoyenne a été retenue comme axe d'intervention (orientation 3 – stratégies 3.1 et 3.3) dans le plan d'action estrien pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022. De là, nous avons travaillé avec le CSSS de Memphrémagog afin de déposer un projet dans le cadre du volet soutien aux actions communautaires, qui est finalement devenu un projet de déploiement provincial.

La pertinence de notre projet découle, entre autres, de notre expertise quant aux situations d'intimidation et de maltraitance. Ces situations sont porteuses de dynamiques relationnelles, les torts causés aux personnes victimes sont importants et ces dernières résistent à l'idée de judiciaire.

Les personnes âgées et leurs proches peuvent faire appel à Équijustice Estrie afin d'être accompagnés dans la gestion de leur situation.

Budget de fonctionnement d'une unité

Postes	Par MRC
REVENUS	15 000 \$
DÉPENSES	
Formation et formation continue	3 000 \$
Accompagnement, soutien et supervision	7 200 \$
Frais de fonctionnement	3 000 \$
Frais de déplacement	
Stationnement	
Vie associative	
Télécommunication	
Papeterie et fourniture	
Promotion	1 800 \$
Dépliants	
Affiches	
Cartes	
Publicité	

Comme vous l'avez constaté, la médiation citoyenne est gratuite pour les citoyens et implique des citoyens médiateurs qui agissent bénévolement dans leur milieu. De là, l'importance du soutien des municipalités pour se faire. Il s'agit d'un investissement partagé pour la participation citoyenne, l'empowerment et pour la qualité de vie.

Comme c'est le cas chez l'ensemble des unités de médiation citoyenne de la province, les demandes augmentent d'année en année.

Considérant que l'implantation de l'UMCC est réalisée, nous sommes à l'heure de faire une demande de soutien ajustée à l'étape où se trouve l'UMCC actuellement.

Soutien financier selon le nombre de demandes pour l'année 2018-2019

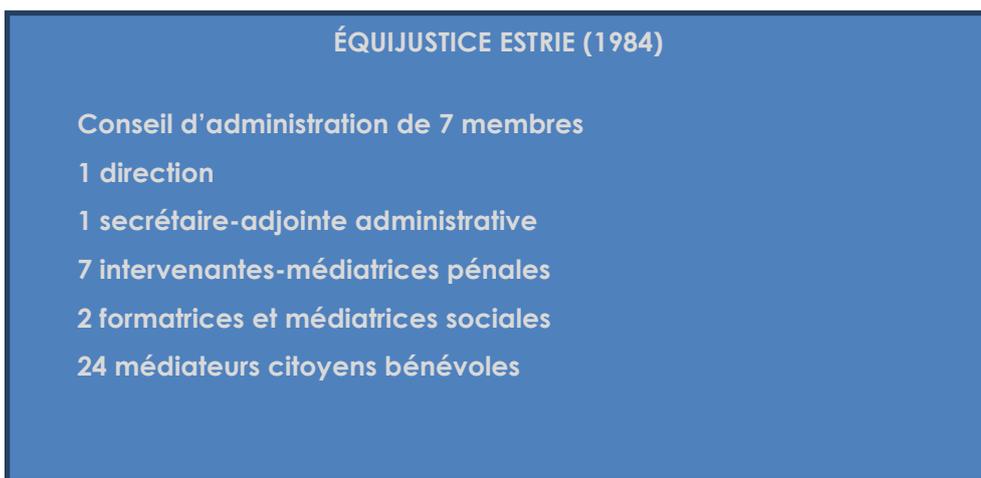
Équijustice Estrie est aussi sollicité par des organisations telles que des entreprises, OSBL, municipalités, etc. Considérant qu'il ne s'agit pas de demandes de citoyens, un tarif de 75 \$/heure est appliqué. Si ce tarif était appliqué pour les demandes citoyennes, chaque intervention en coûterait en moyenne 400 \$, incluant le déplacement. En se partageant les frais de fonctionnement de l'UMCC, il devient avantageux pour toutes les municipalités de bénéficier du service à faible coût, peu importe le nombre de demandes.

La proposition du calcul du soutien financier s'appuie sur la population de chaque municipalité. Basée sur le nombre de demandes reçues et le tarif à la carte, nous avons ajusté la somme prévue de 15 000 \$ à l'étape où en est l'UMCC, soit 11 demandes X 400 \$.

Sur cette base, nous suggérons un soutien de **4 400 \$** partagé entre les municipalités de la MRC pour l'année 2020.

MUNICIPALITÉS	% POPULATION	SOUTIEN
Barnston-Ouest	3	132 \$
Coaticook	48	2 112 \$
Compton	17	748 \$
Dixville	4	176 \$
East-Hereford	1.5	66 \$
Martinville	2	88 \$
Saint-Herménégilde	4	176 \$
Saint-Malo	2.5	110 \$
Saint-Venant-de-Paquette	0.5	22 \$
Sainte-Edwidge-de-Clifton	3	132 \$
Stanstead-Est	3	132 \$
Waterville	12	528 \$

ORGANIGRAMME



REVUE DE PRESSE

Résultats de recherche

L'organisme le Pont devient équijustice

Les organismes de justice alternative uniformisent leur image

La Tribune 16 juin 2018 RENÉ-CHARLES QUIRION rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Dans un souci d'harmonisation à travers le Québec, l'organisme Le Pont en Estrie devient Équijustice.

Le regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ) a uni sous un même nom les organismes de justice alternative qui visent à offrir des solutions innovantes pour régler les problèmes judiciaires.

« Nous venons dire aux gens que les mêmes services sont offerts dans les 23 organismes répartis dans les régions », explique le directeur d'Équijustice en Estrie, Pierre Marcoux.

Nouveau nom, mais toujours la même mission de travailler avec la Loi sur le système de justice pour adolescents (LSJA) pour les moins de 18 ans et au programme de me-



Alain Trudel de la DPJ, Karine Gagnon du CAVAC, le président d'équijustice, Carol Payeur, son directeur, Pierre Marcoux, Guillaume Brien, de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie, et Dany McConnell du SPS.

sures de rechanges générales (PMRG) pour les adultes et la médiation citoyenne pour régler les litiges civils.

« En Estrie, nous travaillons au projet pilote du PMRG. Au terme du projet de 18 mois, cette possibilité de règlement d'une cause criminelle pourrait être étendue à l'ensemble

du Québec. L'objectif demeure d'améliorer l'accès à la justice et désengorger les tribunaux. Le Québec était la seule province à ne pas offrir un tel programme », mentionne le directeur d'Équijustice.

L'organisme travaille aussi au programme « Québec, ami des aînés » ainsi qu'à la gestion de conflits dans la violence de genres.

« Nous avons certaines spécificités régionales comme notre présence au sein du comité Tag et graffiti et au programme Sherbrooke, collectivité accueillante », indique M. Marcoux.



Ajouter un commentaire

Partager Commenter Sauvegarder Plus

Pour Contre

Deux accusés dirigés vers les mesures de rechange

La Tribune 30 Nov 2018 RENÉ-CHARLES QUIRION

rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Deux des trois hommes accusés d'avoir déposé une bombe au chlore qui a explosé dans la boîte aux lettres d'un citoyen de Sherbrooke en août dernier pourraient profiter du programme de mesures de rechanges générales (PMRG) de la Cour du Québec. L'un des jeunes hommes accusés était de retour devant le tribunal, jeudi, au palais de justice de Sherbrooke.

Étant donné que l'accusé se trouve présentement en France pour ses études, son avocat Me Benoit Gagnon de l'aide juridique a reporté le dossier au 1er février 2019.

Le chef d'accusation porté par acte criminel de possession de substance explosive a été réduit en accusation sommaire de « possession de substance volatile maléfaisante ».

L'individu de 20 ans doit d'abord se qualifier au PMRG en reconnaissant les torts causés lors d'une évaluation avec un agent de probation.

Par la suite, c'est l'organisme Équijustice qui se chargera des mesures à appliquer qui peuvent aller d'une lettre d'excuses en passant par des mesures de remboursements ou des travaux bénévoles. Ce n'est qu'à la fin de ce processus que les accusations peuvent être rejetées par le ministère public.

Dans ce dossier, la bombe au chlore a été déposée dans une boîte aux lettres résidentielle sur la rue Pasteur à Sherbrooke le 2 août dernier.

Tôt dans l'enquête, le Service de police de Sherbrooke a déterminé qu'une mauvaise blague faite par trois jeunes adultes expliquait les gestes.

Les accusés ne possèdent aucun antécédent judiciaire et ne sont pas connus des corps policiers.

Celui qui a déposé la bombe au chlore reviendra devant le tribunal le 11 décembre prochain. C'est le seul qui devrait avoir à régler son dossier devant le tribunal, mais une absolution pourrait être demandée dans son dossier.

Ce sont les images enregistrées par la caméra de surveillance du résident et publiées sur les réseaux sociaux qui ont permis de retrouver les suspects. La caméra de surveillance avait été installée à la suite d'un premier événement semblable survenu l'année dernière.

En plus de la bombe dans la boîte aux lettres, une deuxième a été lancée près de l'arbre du terrain à l'avant de la maison. Ce sont donc deux forts bruits qui ont réveillé la famille de la résidence visée.

Après l'explosion du dispositif, les policiers et les pompiers se sont rendus sur place. Il y avait eu projection de chlore sur la maison et dans l'entrée. Personne n'avait été blessé.



Équijustice entend poursuivre son travail

RENÉ-CHARLES QUIRION

La Tribune

SHERBROOKE - Équijustice souhaite poursuivre son travail pour continuer à être l'une des voies utilisées dans la modernisation du système de justice au Québec.



Le promoteur de St-Élie Motorsports presse les élus de trancher



JONATHAN CUSTEAU
La Tribune

Partager



Le promoteur de Saint-Élie Motorsports, Simon Homans, a assez d'attendre le feu vert pour l'agrandissement de son site de courses d'accélération. À la période des questions à l'hôtel de ville lundi, il a pressé les élus de trancher avant la dissolution du conseil le 2 octobre.



Simon Homans

— SPECTRE MEDIA, STÉPHANIE VALLIÈRES

Rappelons que les élus attendaient notamment les résultats des tests de son menés par SNC-Lavalin et par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour avoir un portrait complet de la situation. Quelle que soit la configuration du site, le promoteur doit respecter une limite de 45 décibels pour les activités de motocross et de 50 décibels pour les courses d'accélération à des points précis déterminés par la Cour d'appel. Les deux rapports confirment que les limites sont respectées.

Partager



« L'adoption d'un second projet de règlement était prévue le 5 septembre, mais elle a été remise et devait passer ce soir (lundi). Je trouvais les raisons légitimes. Mais l'adoption n'est pas à l'ordre du jour. Je me demande ce qui se passe », a interrogé M. Homans.

Le conseiller de Saint-Élie, Julien Lachance, a tenté une réponse. « Quand on s'est parlé, c'était pour trouver une solution gagnant-gagnant et revenir avec une solution ce soir (lundi). On m'a dit que l'entente dont nous avions convenu ne vous était pas parvenue. Nous regarderons s'il est possible de ramener le dossier lors du prochain conseil, mais nous avons toujours l'option de surseoir au projet. »

« Qu'est-ce que ça va prendre pour qu'on arrête de surseoir au projet? » a rétorqué M. Homans.

« Nous avons entendu votre demande. Nous avons entendu aussi les commentaires des citoyens. La partie des drags, la façon dont c'est encadré, nous sommes confortables. Mais pour le motocross, le fait qu'il n'y a pas de prises de son du côté ouest est un problème. »

Simon Homans a rappelé qu'on lui avait proposé d'entamer un processus de médiation avec les citoyens, chose qu'il a faite. « Nous avons eu une première séance où tout s'est bien passé. Plus tard, les citoyens ont décidé que le processus de médiation était suspendu. À la deuxième rencontre, j'étais seul. Aucun d'entre eux n'est venu. Les deux rapports de son sont conformes. À un moment donné, je pense que le conseil a tout en main pour prendre une décision éclairée. »

M. Homans avait affirmé, la semaine dernière, être prêt à accepter les résultats d'un référendum sur la question. Il demandait aux élus de procéder pour que les citoyens puissent se prononcer démocratiquement.

Le président du comité exécutif, Serge Paquin, a mentionné que l'objectif était d'arriver avec le dossier le plus complet possible. « Une rencontre était prévue vendredi. Il semble qu'elle ait eu lieu et que le résultat n'était pas assez probant pour qu'on nous demande de remettre à l'agenda le dossier. On espère que le dossier sera assez clair le 2 octobre. »

Simon Homans s'en est pris à Julien Lachance en conclusion de ses commentaires. « M. Lachance, quand vous pensez être en conflit d'intérêts, vous demandez conseil à vos services juridiques. Dans ce cas-ci, vous n'avez pas le goût de demander conseil à votre service d'urbanisme? »

Julien Lachance rétorque que comme élu, il écoute le service d'urbanisme. « Nous avons aussi la responsabilité d'écouter les citoyens qui subissent des nuisances. Je souhaite encore trouver une solution gagnante. J'ai encore confiance qu'il y a de la place à la discussion. »

PAR COURRIEL

Le 4 juillet 2018

Équijustice Estrie
Monsieur Pierre Marcoux
estrie@equijustice.ca

Monsieur,

Lors de la séance du conseil de l'arrondissement du 26 juin dernier, la conseillère Beaudin profite du changement de nom de votre organisme pour souligner son implication auprès de la population sherbrookoise.

Tous les membres du conseil de l'arrondissement des Nations se joignent à moi et à la conseillère Beaudin pour remercier l'ensemble de votre personnel pour tous les services rendus à la communauté.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Yves Dodier
Directeur de l'arrondissement

YD/o

équij justice

ESTRIE

Membre du Réseau
de justice réparatrice
et de médiation
citoyenne

437, Wellington Sud
Sherbrooke (Québec) J1H 5E2
T 819 565-2559
F 819 565-9855
estrie@equijjustice.ca